

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du 14/11/2023

Date de publication : 22/11/2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : 037

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Esplanade Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 019-201123

**OBJET : FINANCES, BUDGET,
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation de la revalorisation des AP/CP 2023.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_19-DE
Reçu le 22/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
22/11/2023



Délibération n° 019-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

ABSENTS :

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Madame Danielle MENET rapporte :

La gestion des dépenses d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire selon lequel le budget est voté chaque année pour une année civile.

Conformément aux dispositions de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel, défini comme une opération ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

En outre, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiements.

Pour la Ville d'Aubagne, les AP sont identifiées par des programmes d'investissement représentant les domaines d'intervention de la Municipalité sur le patrimoine communal.

Par délibération du 13 décembre 2022, le montant prévisionnel de ces AP pour l'exercice 2023 s'élevait à 45 181 104 euros pour les 9 programmes que compte le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022 - 2025.

Toutefois, suite à une nouvelle opération d'acquisition foncière, l'AP afférente doit être revalorisée.

Le montant total des AP atteint désormais 45 396 604 euros et l'ajustement des CP ouverts sur l'exercice, 13 729 909,94 euros, répartis comme suit :

Libellés des autorisations de programme			AP			CP		
			Pour mémoire AP votées au 01/01/2023	Révisions de l'exercice 2023	TOTAL	Pour mémoire réalisations antérieures au 01/01/2023	CP ouverts au titre de l'exercice 2023	CP suivants
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5 814 335,00 €		5 814 335,00 €	584 286,77 €	3 269 254,47 €	1 960 793,76 €

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_19-DE
Reçu le 22/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
22/11/2023



Délibération n° 019-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	3 550 000,00 €		3 550 000,00 €	862 793,25 €	1 158 494,28 €	1 528 712,47 €
2022	3	Rénovation énergétique	6 861 512,00 €		6 861 512,00 €	793 176,93 €	2 677 516,60 €	3 390 818,47 €
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2 057 234,00 €		2 057 234,00 €	382 021,49 €	893 166,00 €	782 046,51 €
2022	5	Actions et acquisitions foncières	1 752 621,00 €	215 500,00 €	1 968 121,00 €	852 744,44 €	1 081 317,28 €	34 059,28 €
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	3 416 467,00 €		3 416 467,00 €	396 191,58 €	1 398 156,17 €	1 622 119,25 €
2022	7	Protection de l'espace public	2 300 000,00 €		2 300 000,00 €	70 055,89 €	913 567,67 €	1 316 376,44 €
2022	8	Equipements nouveaux	19 399 435,00 €		19 399 435,00 €		2 313 937,47 €	17 085 497,53 €
2023	9	Restauration patrimoine	29 500,00 €		29 500,00 €		24 500,00 €	5 000,00 €
TOTAL			45 181 104,00 €	215 500,00 €	45 396 604,00 €	3 941 270,35 €	13 729 909,94 €	27 725 423,71 €

Cette délibération propose d'approuver la revalorisation du montant 2023 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement dont le détail figure dans le tableau ci-dessus et comportant l'augmentation de l'AP « Actions et acquisitions foncières » de 215 500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 017-131222 du 13 décembre 2023 relative aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2023,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_19-DE
Reçu le 22/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
22/11/2023



Délibération n° 019-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER la revalorisation du montant des Autorisations de Programme suite à l'augmentation de l'AP « Actions et acquisitions foncières » de 215 500 euros ainsi que l'ajustement des CP ouverts au titre de l'exercice 2023 selon l'échéancier prévisionnel présenté dans le tableau ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20231120-201123_19-DE
Reçu le 22/11/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
22/11/2023

